

# JUSTEL - Législation consolidée

[http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg\\_2.pl?language=fr&la=F&nm=2021091302](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2021091302)

Dossier numéro : 2021-02-17/01

## Titre

17 FEVRIER 2021. - Crédits hypothécaires. - Variabilité des taux d'intérêt. - Indices de référence. - Arrêté royal du 14 septembre 2016 relatif aux coûts, aux taux, à la durée et aux modalités de remboursement des contrats de crédits soumis à l'application du livre VII du Code de droit économique et à la fixation des indices de référence pour les taux d'intérêts variables en matière de crédits hypothécaires et de crédits à la consommation y assimilés. - Avis

Source : FINANCES

Publication : Moniteur belge du 17-02-2021 page : 15440

Entrée en vigueur : 01-02-2021

## Table des matières

Art. M

## Texte

Article M. La liste des indices de référence du mois de février 2021 est composée comme suit :

Indice A (certificats de trésorerie 12 mois) : - 0,628

Indice B (obligations linéaires 2 ans) : - 0,676

Indice C (obligations linéaires 3 ans) : - 0,692

Indice D (obligations linéaires 4 ans) : - 0,664

Indice E (obligations linéaires 5 ans) : - 0,617

Indice F (obligations linéaires 6 ans) : - 0,562

Indice G (obligations linéaires 7 ans) : - 0,504

Indice H (obligations linéaires 8 ans) : - 0,433

Indice I (obligations linéaires 9 ans) : - 0,357

Indice J (obligations linéaires 10 ans) : - 0,281

Les indices périodiques correspondants sont communiqués ci-après :

Périodicité			
Indice	Mensuelle	Trimestrielle	Semestrielle
A	- 0,0525	- 0,1574	- 0,3145
B	- 0,0565	- 0,1694	- 0,3386
C	- 0,0579	- 0,1735	- 0,3466
D	- 0,0555	- 0,1664	- 0,3326
E	- 0,0516	- 0,1546	- 0,3090
F	- 0,0470	- 0,1408	- 0,2814
G	- 0,0421	- 0,1262	- 0,2523
H	- 0,0362	- 0,1084	- 0,2167